

Soins palliatifs

Euthanasie - Fin de vie

confrontés aux règles du Droit pénal

Droit civil - Ordinales

Fin de vie - Fin de vie à domicile
Midazolam- Refus de soins
 Dépression et non-compliance
 médicamenteuse - **Accompagnement de la fin de vie**

→ programme

CAEN

1 journée
(2 dates)

Mercredi 8
avril 2020

OU

Lundi 27
avril 2020

**Frais
d'inscription
190 €**



Déjeuner compris

Support pédagogique : Guide juridique support numérique

Ce séminaire donne lieu à l'établissement d'une convention de formation et d'une attestation de formation.

**Il répond aux critères
qualités exigés par les
OPCO.**

Ce séminaire n'est pas une invitation à un débat philosophique. Pas plus qu'il n'est une prise de position "pour" ou "contre" l'euthanasie.

Plus simplement, il se veut un état des lieux juridique alors que la HAS et le conseil de l'ordre semblent prêt à ouvrir un débat sur l'accompagnement de la fin de vie à domicile.

Que dit le droit pénal ? Que dit le droit civil ? Les règles ordinales ? Quand peut-on considérer un refus de soins comme acceptable et comment l'accompagner ? Comment accompagner et se placer en sécurité juridique ?

L'enjeu est de vous donner les clés et vous permettre :

- ♦ d'accompagner tout en vous plaçant en protection juridique ;
- ♦ de placer votre établissement, votre direction, vos équipes en sécurité juridique ;
- ♦ d'accompagner les familles, les patients
- ♦ briser ce sentiment de solitude lorsque se pose la question de l'accompagnement à la fin de vie

Les affaires dites « Vincent Humbert », « Bonnemaison » d'une part, « Vincent Lambert » d'autre part ont émues et appelées des prises de position.

Mais elles sont contrées par d'autres affaires relevant de poursuites pénales : l'affaire dite de l'empoisonneuse de Chambéry, de l'Ehpad de Pontarlier, de l'aide soignante du CHU de Lille ou la suspicion concernant un médecin anesthésiste de Besançon ...

Ce qui semblait simple devient alors complexe et l'on comprend la position du juge pénal à ne pas accepter l'aide et l'accompagnement de la fin de vie sans un contrôle de sa part.

Le droit n'est pas un adversaire.

C'est au contraire un précieux allié.

Par contre sa méconnaissance est susceptible d'entraîner des mises en cause au civil comme au pénal tant pour la direction que pour les praticiens qu'ils soient médecins, infirmières, aides soignantes, ou psychologues, assistantes sociales.

Le droit est un précieux allié car il facilite la formation du personnel en lui donnant des règles claires, il permet la mise en place d'une organisation ou encore la responsabilisation des équipes.

Il permet de rétablir avec les familles une relation apaisée, d'apporter toutes les garanties.

C'est un précieux allié car il identifie des solutions simples, permet de s'organiser, facilite la préparation d'un contrôle nécessaire.

**IL EST DE QUITTER CET ATELIER AVEC
DES SOLUTIONS ET DES RÉPONSES**



Nous serions heureux de vous accueillir dans un cadre de détente propice à des échanges et des partages d'expériences.

Cette formation est ouverte :

- Médecins hospitaliers - Chef.fes de pôle
- Médecins coordonnateur en EHPAD - Médecins de ville
- Équipes de soins palliatifs - EMG
- Cadres de santé, infirmières
- Psychologues - Psychiatres
- Assistantes sociales ...

Les Ateliers Pédagogiques—14 allée François Mitterrand—49100 Angers
 formation@ateliers-pedagogiques.com Tél. : 02.41.18.89.75

Les Ateliers Pédagogiques—organisme de formation déclaré auprès de la Préfecture de région
 n° déclaration d'activité : 524902298 49



Ce séminaire est co-animé par un avocat spécialiste du code de la santé publique et un invité en qualité de « grand témoin ».

Son objectif est :

- de faire un état des lieux afin de comprendre les limites placées, les procédures à retenir, les pratiques incontournables ;
- inviter à promouvoir des pratiques professionnelles ;
- expliquer et comprendre l'évolution de la doctrine juridique et le pourquoi de procédures de contrôle.

Nos formations ne se terminent pas à l'issue d'une journée.

Vous restez en contact avec l'équipe d'animation, pouvez faire corriger vos documents techniques, obtenir des avis juridiques. Vous recevez en outre tous les trimestres une F.A.Q (foire aux questions traitant de situations pratiques et préconisant des réponses et initiatives).

Que dit le droit pénal ?

Derrière les incriminations parfois violentes (« empoisonnement », « non assistance à personne en danger », « homicide »...), il existe une doctrine juridique et un argumentaire. Elle a été élaborée au lendemain de l'affaire « Humbert ». Nous sommes alors dans les années 2003/2004...

Que dit le droit civil, le code de la santé publique. Comprendre le refus de soins

Le refus de soins est né de la loi dite Kouchner de 2002. Une série de textes vont suivre annonçant la loi Léonetti. Comprendre ce qu'est le refus de soin(s), c'est déjà être en capacité d'accompagner la personne.

Que nous apprennent les affaires « Humbert », « Lambert » ou « Bonnemaïson »

Analyse juridique des étapes, des procédures initiées, des argumentaires des parties. En tirer parti pour apprendre à se placer en sécurité juridique. Qu'est-ce que l'euthanasie et l'euthanasie passive ?

De l'acharnement thérapeutique à l'obstination déraisonnable : comprendre l'évolution du droit

Alors oui ! Le droit évolue par tâtonnements. Il semble avancer puis reculer. Comprendre chaque étape, où nous en sommes, ce qui est possible et ne l'est pas, permet d'éviter des mises en cause et risques juridiques.

La procédure Léonetti Claeys - Les directives anticipées - La personne de confiance

Comment agir ? Comment travailler en confiance avec la famille ? Comment être sûr.e de la position et avis de la personne accompagnée ? Comment éliminer le nécessaire doute qui accompagne cette phase.

Le nécessaire contrôle du juge : les affaires Pontarlier, de Chambéry, du CHU Lille...

Derrière ces affaires jugées ou en cours, il y a des homicides ou suspicion d'empoisonnement. Que contrôle le juge ? Quelles procédures respecter ? Quelles publicités consacrer. Mais aussi quels sont les produits suscitant de la réserve côté magistrat ?

Les dispositifs actuels de l'accompagnement de la fin de vie

Soins palliatifs, place des équipes mobiles, rôle des associations, deuil blanc... Il existe désormais un ensemble de dispositifs que le rapport Sicard (déontologie médicale) a complété en octroyant une place aux aides soignants, infirmiers...

La place du médecin, des auxiliaires médicaux, des psychologues, de la famille

Le cas des majeurs protégés. L'accès et le partage d'information, l'association d'autres personnes ... La fin de vie questionne également sur des pratiques. Comment associer différents acteurs tout en organisant une protection juridique ?

Choisir son lieu : la fin de vie à domicile Protéger au plan juridique ce choix

La fin de vie à domicile est une excellente idée. Mais du DIRE au FAIRE il y a parfois un gouffre. Quelles sont les règles au plan du droit qui devront être respectées ? Quels protocoles envisager ? Prévenir les conflits.

<input type="checkbox"/> Prénom/ Nom		Bulletin d'inscription à retourner à : ATELIERS PEDAGOGIQUES ou par courriel formation@ateliers-pedagogiques.com	
<input type="checkbox"/> Fonction			
<input type="checkbox"/> Établissement			
<input type="checkbox"/> Adresse de Facturation			
<input type="checkbox"/> Adresse d'envoi de la convocation			
<input type="checkbox"/> Adresse courriel *			
<input type="checkbox"/> Téléphone *			
Lieu / Date CAEN (frais d'inscription 190 €)	<input type="checkbox"/> Mercredi 8 avril 2020 <input type="checkbox"/> Lundi 27 avril 2020	OU	<i>* ces données permettront de vous adresser la convocation sous forme dématérialisée et vous joindre en cas de besoin. Elles ne sont pas gardées.</i>

